

Le Monde des Parlements

Revue trimestrielle de l'Union interparlementaire

Avril 2001
N°1

L'invité :
M. Raymond Forni,
Président de l'Assemblée nationale française

L'UIP pourrait devenir le « bras parlementaire » de l'ONU



M. Raymond Forni,
Président de l'Assemblée nationale française

Q : A l'heure de la mondialisation, la politique se fait-elle encore au Parlement ?

Raymond Forni : La mondialisation ne concerne pas spécifiquement les Parlements, mais affecte l'ensemble des institutions nationales, qu'elles soient exécutives, parlementaires ou encore juridictionnelles, tant il est vrai que rares sont, désormais, les questions qui relèvent du seul cadre national. Mais, avant même que le phénomène de la mondialisation ne

s'accélère au cours de ces dernières années, la France a été confrontée à ce phénomène avec la construction européenne, à laquelle elle participe depuis l'origine, et qui l'a conduite à adapter progressivement le fonctionnement de ses institutions.

Pour ma part, je suis profondément convaincu que le rôle et l'influence des Parlements ne sont pas condamnés à régresser lorsque les décisions se prennent à un échelon international car l'intervention des peuples, par l'intermédiaire de leurs élus, dans la création de la norme de droit et dans le contrôle des gouvernements est non seulement nécessaire mais indispensable. En effet, la Nation demeure le cadre incontournable de l'expression démocratique. C'est dans le cadre national que s'exercent les choix des peuples exprimés par les élections libres. La souveraineté avant d'être celle des Etats est avant tout celle des peuples.

En outre, la mondialisation opère comme un réveil des consciences. La vitesse de propagation des informations, leur transparence, leur multiplication sont gages d'une meilleure connaissance des évolutions économique, sociale ou politique qui ont lieu à travers le monde. L'opinion politique mondiale existe désormais et s'organise. Elle influence les grandes décisions, elle est à l'origine de nouveaux équilibres.

Dans un monde qui s'unifie, les Parlements nationaux ne sauraient être de simples « chambres d'enregistrement » de normes adoptées dans un cadre supranational. En ce qui concerne la construction européenne, ce risque est exclu depuis que nos assemblées interviennent et donnent leur avis dans la phase préparatoire à l'élaboration des textes communautaires et que les questions les plus importantes peuvent être tranchées en séance publique, après avoir été minutieusement étudiées par la délégation de l'Assemblée pour l'Union européenne.

L'Union européenne constitue d'ailleurs un bon exemple du caractère indispensable du rôle des Parlements puisque les traités constitutifs ont institué une procédure de codécision entre le Parlement européen et le Conseil pour toutes les grandes politiques communes.

Q : Comment faire mieux connaître les Parlements et leurs actions ?

R.F. : C'est une préoccupation majeure de notre Assemblée. Si le député est toujours connu des électeurs pour son travail local, en revanche, la réalité de l'activité du Parlement, dans toutes ses facettes, reste insuffisamment connue du citoyen. N'oublions pas que l'influence qu'exercent les Parlements ne découle pas

(Suite page 2)

Sommaire

Le mot de la Présidente du Conseil de l'UIP, Mme Najma Heptulla	3
L'IPU et l'OMC	4-5
Coopération technique	6
Évolution parlementaire	8
Une page d'Histoire	10
Lu dans la presse	12

seulement de leur pouvoir mais aussi et surtout des valeurs qu'ils incarnent, du rôle qu'ils jouent dans le domaine de l'élaboration de la loi, de leur capacité à sensibiliser et mobiliser l'opinion publique et de la confiance qu'inspirent les actions qu'ils mènent pour améliorer les conditions de vie des populations.

Aussi avons-nous à la fois renforcé le contrôle sur le pouvoir exécutif et accru les moyens d'information du Parlement sur les problèmes de société qui concernent directement les citoyens : les commissions d'enquête, les missions d'information se sont multipliées sur les sujets les plus divers, tels que la sécurité alimentaire, la sécurité maritime, le blanchiment d'argent, l'état et le fonctionnement des prisons ou des tribunaux de commerce, les problèmes d'aménagement du territoire.

Nous avons aussi accru la place des textes législatifs d'origine parlementaire, touchant notamment à des problèmes de société. Ainsi, récemment, l'organisation des relations de couple en dehors du mariage — ce que nous avons appelé le Pacte Civil de Solidarité [PACS] — ou le débat en cours sur le régime légal de la transmission du nom aux enfants trouvent leur origine dans des propositions de lois.

Nous avons, enfin, développé une politique de communication moderne et diversifiée. Le Parlement national des enfants contribue, chaque année, à l'éducation civique des futurs citoyens. Des colloques sur des thèmes d'actualité, la création d'une chaîne de télévision parlementaire, le développement de notre site Internet, où chacun peut suivre l'élaboration d'une loi, retrouver les débats publics ou en commission, lire les comptes rendus d'audition et les rapports d'information, contacter un député ou un groupe politique, sont autant de moyens qui contribuent à mieux faire connaître l'action du Parlement dans sa diversité.

Q : De quelle manière peut-on renforcer le rôle des Parlements sur la scène internationale ?

R.F. : Il est tout d'abord nécessaire de travailler à l'instauration d'assemblées internationales. L'ONU, l'OMC et les autres organisations internationales, doivent s'ouvrir davantage aux peuples eux-mêmes, à l'opinion publique mondiale, à la société civile internationale. L'accord de coopération conclu en 1996 entre l'Union interparlementaire et l'ONU a constitué un premier pas très positif en vue d'associer nos Parlements aux Nations Unies. C'est dans le même esprit que les Parlements présents à la Conférence de Seattle ont adopté une résolution réclamant l'instauration d'une Assemblée parlementaire de l'OMC. Lors de la Conférence de l'Union interparlementaire à New York l'an passé, la question s'est posée d'une représentation des Parlements aux Nations Unies. Je soutiens ces initiatives qui me paraissent indispensables et vont dans la bonne direction.

Mais il faut également rénover l'action internationale des Parlements nationaux. La création d'organes spécialisés, qui exercent un suivi

régulier des grandes négociations internationales multilatérales, et qui acquièrent ainsi des compétences techniques spécifiques est une première nécessité. C'est le cas au sein de l'Union européenne, où tous les Parlements ont formé des organes spécialisés sur les affaires européennes ou chargé les membres d'organes existants de suivre les activités de l'Union. Nous pouvons en créer d'autres, sur les négociations commerciales multilatérales, par exemple.

Et puisque notre planète est appelée à vivre « en réseau », pourquoi ne pas relier entre eux ces organes spécialisés ? C'est une fonction essentielle de la « diplomatie parlementaire » que de rapprocher les élus de différents pays qui ont acquis de telles compétences. Ils sont à même de comparer la perception qu'a chaque opinion publique nationale de ces négociations et de confronter leurs propres analyses. De cette confrontation naîtra peu à peu une vision globale de problèmes qui sont devenus globaux.

La mondialisation bouscule les schémas dans lesquels on a inscrit notre vie démocratique quotidienne. D'une certaine manière, désormais tout est national et ce qui est international a un impact immédiat sur les politiques conduites au niveau national. C'est donc la notion même de la démocratie représentative qu'il nous faut repenser. Puisque les ONG forment souvent une avant-garde de la société civile, puisque nombre de nos citoyens estiment que leurs aspirations ne sont plus représentées par les politiques avec assez de force ou de vérité, il nous faut imaginer de nouvelles façons de représenter la société civile.

Q : Les parlements peuvent-ils être les relais ou les médiateurs entre « les décideurs » et la « société civile » sur le plan national et international ?

R.F. : Cette question me surprend quelque peu, car la fonction de médiation me paraît être l'expression minimale naturelle du rôle d'un Parlement : depuis qu'ils existent, les Parlements ne se contentent pas d'être consultés ; ne serait-ce que par le biais du consentement populaire à l'impôt, qui est souvent leur origine historique, ils sont aussi associés aux décisions et au contrôle de leur application.

J'observe, d'ailleurs, que de plus en plus fréquemment, les organisations internationales éprouvent la nécessité de se doter d'un organe parlementaire, issu des Parlements nationaux, à côté de leurs instances ministérielles, émanation des gouvernements. Jusqu'à la fin des années 90, dans les négociations internationales, seuls les Etats avaient droit de cité. Désormais, les négociateurs sont l'objet de pressions multiples et il n'est pas rare qu'ils organisent en marge des discussions officielles des forums auxquels participent les ONG.

Je suis pour ma part profondément convaincu qu'il ne sera plus possible désormais que les grandes décisions internationales se fassent sans débat, sans préparation, et qu'elles ignorent le minimum de pratique démocratique. Je crois que nos Parlements doivent être associés en amont aux discus-

sions afin de pouvoir ensuite adopter les textes qui en sont issus.

Q : L'UIP entend donner une dimension parlementaire à la coopération internationale. Par quels moyens peut-elle y parvenir et dans quels domaines l'UIP peut-elle être incontournable ?

R.F. : La volonté de l'Assemblée nationale française est de renforcer ses activités dans le domaine de la coopération internationale ne peut que bénéficier de l'implication et du dynamisme de l'UIP dans ce domaine. Comme je l'ai déjà proposé, l'Union interparlementaire pourrait devenir à terme une véritable Assemblée parlementaire des Nations Unies, susceptible d'être consultée par l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social, et de leur faire des propositions. De plus, l'UIP, en visant à assurer la représentation des Parlements dans les instances spécialisées des Nations Unies, pourrait devenir à terme le « bras parlementaire » de l'ONU. Elle y parviendra d'autant plus qu'elle a montré qu'elle pouvait aussi être à l'origine d'avancées internationales majeures : elle a, parmi beaucoup d'autres exemples que je pourrais citer, joué un rôle précurseur pour l'interdiction des mines anti-personnels.

Je tiens aussi à rendre hommage aux nombreux programmes de coopération interparlementaire mis en oeuvre par l'UIP, notamment dans le domaine de la construction de l'Etat de droit. Les démocraties parlementaires sont, en effet, aujourd'hui beaucoup plus nombreuses qu'il y a dix ans. Le passage de la dictature à la démocratie, la « transition », n'est pas toujours facile. S'assurer du caractère démocratique et du bon déroulement des premières élections correspond à une obligation morale et à l'intérêt de ces nouvelles démocraties. Par la suite, la mise en place des institutions parlementaires peut aussi donner lieu à des difficultés de tous ordres — qu'elles soient juridiques, matérielles ou techniques —. Une organisation aussi anciennement et solidement enracinée que l'UIP est en mesure d'apporter l'appui nécessaire au bon fonctionnement des jeunes démocraties. C'est ce qu'elle fait à chaque fois qu'elle est sollicitée en ce sens et notre Assemblée soutient activement ses efforts.

A travers l'attention qu'elle porte aux droits fondamentaux dans les relations internationales, l'UIP entend s'affranchir de la conception trop stricte de la « raison d'Etat », qui limite parfois l'expression de la diplomatie d'Etat, et mettre la liberté de parole dont bénéficient les parlementaires au service des valeurs humanistes et des principes démocratiques qui sont au fondement même des Parlements nationaux.

L'UIP est également au cœur des grands débats qui agitent la communauté internationale comme le développement durable, le partenariat pour le développement, la lutte contre les discriminations, notamment la lutte en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes. ■

Éditorial

L'UIP lance une nouvelle revue trimestrielle

A l'heure de la mondialisation de l'économie, la politique se fait-elle encore au Parlement ? A l'ère de l'information sans frontières, accessible à tous grâce aux nouvelles technologies, la plus démocratique des institutions est-elle encore le lieu par excellence où se prennent les décisions qui régissent les Etats, ou bien les enjeux qui déterminent l'avenir des peuples sont-ils inexorablement décidés ailleurs ? L'Union interparlementaire (UIP) entend aujourd'hui être plus présente sur la scène politique internationale, et plaider la cause d'une participation accrue des peuples et de leurs représentants directs dans la prise des décisions qui affectent leur vie quotidienne.

Et qui dit débat d'idées pense espace de réflexion. Consciente du fait qu'il est impératif d'assurer une meilleure visibilité dans les médias et auprès du grand public, l'UIP a donc décidé de lancer une nouvelle publication intitulée « Le Monde des Parlements — Revue trimestrielle de l'Union interparlementaire » qui a pour but non seulement de mieux faire connaître les activités de l'Organisation mondiale des parlements, mais aussi de relayer les propositions des 141 parlements qui la compose dans le domaine de la coopération internationale.

Les objectifs de cette publication sont présentés par la Présidente du Conseil de l'UIP, Mme Najma Heptulla, par ailleurs Vice-Présidente de la Chambre haute de l'Inde. « Le Monde des Parlements » reflètera également les défis que l'UIP entend relever après la Conférence des Présidents des Parlements nationaux, qui a eu lieu l'année dernière au Siège de l'ONU à New York. Certains de ces défis sont évoqués dans les entretiens que nous ont accordés le Président de l'Assemblée nationale française, M. Raymond Forni, et six des élus ayant participé aux récents travaux du Comité préparatoire de la Réunion parlementaire sur le commerce international que l'UIP va organiser à Genève les 8 et 9 juin 2001. L'importance de cet événement est également analysée dans un article signé par le Secrétaire général de l'UIP, M. Anders B. Johnsson. « Le Monde des Parlements », qui remplacera le Bulletin de l'UIP, rendra également compte de l'évolution parlementaire dans les différents pays du monde.

La mémoire de la longue expérience de l'UIP, fondée il y a 112 ans, n'est pas en reste. Un éclairage historique est consacré au centième anniversaire de l'attribution du Prix Nobel de la paix au parlementaire et pacifiste français Frédéric Passy, co-fondateur de l'UIP avec son homologue anglais William Randal Cremer. Frédéric Passy a reçu cette distinction, en 1901, conjointement au fondateur du Comité international de la Croix-Rouge, le Suisse Henri Dunant.

« Le Monde des Parlements — La Revue trimestrielle de l'UIP » résume également les activités de l'UIP « sur le terrain » pour continuer de promouvoir la démocratie sous toutes les latitudes. Démocratie, dénominateur commun entre les peuples s'il en est, qui ne cesse d'inspirer penseurs et hommes et femmes d'action d'hier et d'aujourd'hui. ■



L'OPINION DE LA PRÉSIDENTE
DU CONSEIL DE L'UIP
Mme NAJMA HEPTULLA

En ce début de nouveau siècle et alors que l'information devient de plus en plus importante pour les organisations dans les médias du monde entier et auprès du grand public, l'Union interparlementaire (UIP) lance une nouvelle publication. « Le Monde des Parlements », la revue trimestrielle de l'UIP présentera un aperçu des activités de l'Union et de faits marquants de la vie parlementaire. Une version sera accessible sur le site Internet www.ipu.org pour ceux qui aiment surfer sur le Net et sur papier pour ceux qui préfèrent lire leur journal à la maison ou pendant leurs voyages.

« Le Monde des Parlements » ne prétend pas être la voix des parlements, mais cette publication tentera d'offrir un forum aux parlementaires du monde entier où ils pourront exprimer leurs points de vue sur les questions qui intéressent tous les citoyens. De plus, elle permettra une meilleure visibilité des parlements dans la presse et auprès d'un public plus large.

Il va de soi que cette publication rendra compte des activités de l'UIP dans le domaine de la coopération technique et l'assistance aux parlements, le partenariat entre hommes et femmes en politique et les droits de l'homme. Elle contiendra également des articles de fond signés par des spécialistes sur des questions d'actualité relatives à la démocratie parlementaire à l'heure de la mondialisation, ainsi que des éclairages historiques.

L'UIP entre dans le nouveau millénaire avec l'objectif d'œuvrer à une démocratie plus participative, non exclusive et interactive. Avec l'espoir que cette nouvelle publication contribuera à atteindre cet objectif. ■

LB

L'événement : L'UIP et le commerce international

L'Union interparlementaire va organiser, les 8 et 9 juin 2001 à Genève, la première Réunion parlementaire sur le commerce international. Les travaux de cette réunion parlementaire seront conduits par la Présidente du Conseil de l'UIP, Mme Najma Heptulla. Les participants entendront une allocution du Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), M. Mike Moore, qui répondra également à leurs questions. Thème principal de cette réunion : « Pour un système commercial multilatéral libre, juste et équitable : la dimension parlementaire ».

Les sujets débattus par les spécialistes du commerce international envoyés par les

141 Parlements nationaux membres de l'UIP à Genève sont : « La mondialisation sous l'angle du commerce international actuel : rôle et action des parlements en tant que relais entre le gouvernement et le peuple », « L'OMC et le système commercial international actuel : le rôle du parlement en matière législative » et « Le contrôle parlementaire en ce qui concerne les négociations commerciales futures, en particulier sous l'angle du développement ».

Six parlementaires présents lors de la réunion du Comité préparatoire (qui s'est tenue à Genève les 23 et 24 février 2001) expliquent les enjeux de cet événement :



Photo : UIP/H. Salgado

De gauche à droite : M. Mike Moore, Directeur général de l'OMC ; M. Anders B. Johnsson, Secrétaire général de l'UIP ; Mme Najma Heptulla, Présidente du Conseil de l'UIP

M. Kimmo Kiljunen - Finlande

C'est un nouveau défi pour l'Union interparlementaire et l'Organisation mondiale du commerce. Pour l'OMC, c'est le premier effort sérieux pour créer un réseau mondial avec des parlementaires. Il est sans doute plus réaliste de le faire avec l'organisation en place qu'est l'UIP au lieu de tenter de créer une assemblée parlementaire de l'OMC, à l'instar d'organisations comme le Conseil de l'Europe, etc. C'est donc une bonne chose d'utiliser l'UIP. Pour l'UIP, c'est aussi une chance parce que jusqu'à présent c'était une organisation internationale interparlementaire organisant des réunions entre parlementaires. Aujourd'hui, le nouveau défi consiste à traiter avec une organisation gouvernementale et il appartient à l'UIP de s'appuyer davantage sur les ressources existant au sein des Parlements nationaux que sur les délégations des différents pays faisant partie de réseaux parlementaires. Désormais, l'UIP doit recruter des participants dotés d'une compétence spécialisée et, en l'espèce, sur le commerce international et l'OMC. Il faut procéder de la même manière pour ce qui concerne la coopération avec les Nations Unies et faire appel à des parlementaires versés dans les questions de développement et de sécurité. Cette nouvelle démarche renforcera la position de l'UIP en tant qu'organisation des parlements et permet l'expression des vues des parlements sur telle ou telle institution, en l'occurrence l'OMC.

L'UIP est une organisation très intéressante au plan international parce qu'elle représente les peuples. Il n'est pas rare que des organisations non gouvernementales et la société civile s'expriment au nom du peuple mais, dans les démocraties, ce sont précisément les parlements qui sont l'institution représentant le peuple. Et l'UIP, organisation faitière des parlements, reflète cette position particulière. Et si l'UIP réussit à se réformer pour débattre des questions de fond, elle sera vraiment une institution importante pour exprimer les positions parlementaires sur les enjeux mondiaux. Cela peut aussi être une réponse à la société civile parce que les parlements sont choisis par la société civile. Nous sommes les législateurs dans nos pays, nous représentons le peuple vis-à-vis du Gouvernement, dont nous contrôlons l'action.

M. Kobsak Chutikul - Thaïlande

Le principal objectif de la Réunion parlementaire de l'UIP sur le commerce international est celui de donner une dimension parlementaire aux négociations sur le commerce. Nous nous rendons compte, après les leçons que nous avons tirées de Seattle, qu'il y a un problème, au minimum de perception dans la société civile. Les gens s'inquiètent des conséquences de la mondialisation, des bienfaits de la libéralisation du commerce et cela a été la pierre d'achoppement qui a engendré ce que l'on considère comme l'échec de Seattle. Dans les deux années qui ont suivi [la conférence ministérielle de] Seattle, il n'y a pas eu d'avancée majeure. L'un des problèmes reste la perception, parmi les gens de différents pays, que quelque chose ne marche pas dans le système du commerce multilatéral, qui n'est pas assez transparent, pas assez représentatif. Mais d'un autre côté, il est difficile pour l'OMC, en tant que forum intergouvernemental de négociations, de permettre que plusieurs groupes de la société civile et des ONG participent au processus de négociations. Processus de négociation qui doit continuer d'être limité aux représentants gouvernementaux.

En ce qui nous concerne, nous croyons que nous, parlementaires, pouvons être des messagers, une sorte de pont. Premièrement, nous pouvons relayer les inquiétudes des gens auprès de l'OMC, de la presse et de l'opinion publique en général, puisque nous sommes les représentants élus des peuples. Des inquiétudes qui concernent le commerce, la mondialisation [de l'économie], la libéralisation [du commerce] et les conséquences sur l'environnement, le bien être social et les différentes cultures nationales. En même temps, nous pouvons apprendre de l'OMC et des différents spécialistes quels sont les avantages du commerce, où en sont les négociations, quels sont les principaux enjeux et, et, de notre côté, nous pouvons agir en tant qu'intermédiaires, pour informer les citoyens de nos différents pays, de façon plus complète, sur comment trouver un équilibre entre les avantages et les inconvénients [de la mondialisation] pour faire en sorte que le système du commerce multilatéral se fasse au bénéfice des citoyens de tous les pays.

M. Ricardo Alaniz Posada - Mexique

L'UIP a un rôle important à jouer. Par exemple, il existe des pays qui signent des traités de commerce et qui n'ont pas de législature pour les ratifier. L'Exécutif s'occupe de tout et personne d'autre n'est autorisé à parler ou à voter. Je dirais donc qu'il serait intéressant pour ces pays de voir ce que font les autres. Par exemple, dans le cas du Mexique, le Sénat décide s'il faut ou non ratifier un traité de libre échange. Pour ce qui est de l'aspect concret du commerce, il faut promouvoir des lois qui permettent de générer plus d'emplois dans chaque pays.

Nous avons proposé aujourd'hui que les législateurs autorisent un prélèvement limité sur les intérêts perçus par les banques, afin que des pays comme le mien, qui ne sont pas considérés comme exempts de tous risques, puissent allouer plus d'argent aux programmes sociaux.

A Genève, nous avons également parlé du fait qu'en Afrique et en Amérique latine il y a des gens qui gagnent moins d'un dollar par jour. Il faut impérativement développer l'emploi pour qu'ils puissent gagner davantage, afin que cela stimule le commerce national et international.

Lors de la réunion parlementaire de juin, nous devrions également aborder la question de l'amélioration de la législation pour permettre de faciliter le commerce entre les pays. Pour faire en sorte que les idées puissent passer de la théorie à la pratique. Notre devoir, en tant que législateur, consiste également à faciliter le commerce.

M. Fangbo Cai
Vice-Président de la Commission des
Affaires étrangères du Comité permanent
de l'Assemblée populaire nationale chinoise

Il est important que les parlementaires et le public connaissent mieux l'OMC. A travers cette réunion, les parlementaires et, par leur truchement, le grand public, pourront mieux connaître ce que fait l'OMC. La mondialisation de l'économie suscite des peurs, des préoccupations et des inquiétudes. Il faut donc dissiper ces craintes. L'autre problème qu'il faut aborder est celui de l'avenir. L'OMC va tenter de lancer un nouveau cycle de négociations commerciales. Nous devons nous demander comment il convient de le faire, pour que les pays en développement et les pays développés puissent en bénéficier.

Je dois souligner que la mondialisation du commerce crée des problèmes, surtout pour les pays en développement. Les écarts entre riches et pauvres se creusent. Il faut donc trouver les moyens de réduire ces écarts pour que tout le monde puisse bénéficier de la mondialisation. Il faut aussi développer le commerce de tous les pays. Et les parlementaires ont un grand rôle à jouer à cet égard.

M. Bernard Okindja - Gabon

Nous, les élus, sommes les représentants de la société civile. Or il se trouve que depuis la création de l'OMC, cette structure, différente du Gatt, édicte de nouvelles règles pour gérer le commerce international. Et cela pose problème comme l'ont démontré les événements qui ont eu lieu à Seattle et à Porto Alegre. L'initiative de l'UIP d'organiser une réunion sur le commerce international pour regarder ce qui ne va pas est louable. En tant que forum des parlementaires qui représentent les peuples, l'UIP et les parlementaires peuvent réfléchir ensemble. Nous pouvons arrêter une position et la soumettre à l'OMC. Avant l'arrivée du Directeur général actuel (N.d.I.R., M. Mike Moore, un ex-parlementaire), il n'y avait pas de possibilité de discuter avec l'OMC. Aujourd'hui, les dispositions de l'OMC font que le dialogue est possible. Nous avons donc la possibilité de donner notre point de vue. Cette démarche devrait permettre de mieux appréhender certains aspects que l'OMC ne voit pas, car elle n'a pas les compétences pour tout résoudre. Nous espérons que l'OMC tiendra compte de ce que nous lui aurons suggéré.

Mme Béatrice Marre - France

L'UIP pourrait être la première base de l'instance démocratique internationale de la gouvernance mondiale. Nous pourrions commencer par l'OMC et le faire ensuite avec d'autres organisations internationales. Concrètement cela veut dire que l'UIP puisse décider de réunir des groupes de parlementaires qui se spécialiseraient chacun dans le suivi d'un organisme donné. Par exemple, un groupe serait spécialisé dans le suivi de l'OMC, tel autre dans celui du FMI, de la Banque mondiale, etc. Les organisations internationales auraient ainsi un interlocuteur qui représente des parlementaires démocratiquement élus. Cette démarche de l'UIP nous permettrait d'apporter aussi tout le travail que nous avons fait. Nous pourrions ainsi dialoguer à partir d'un regard différent de celui des gouvernements.

Première réunion parlementaire mondiale sur le commerce

L'année dernière au Sommet du millénaire, les chefs d'Etat et de gouvernement ont déclaré : « *le principal défi que nous devons relever aujourd'hui est de faire en sorte que la mondialisation devienne une force positive pour l'humanité tout entière... Nous sommes résolus à faire du droit au développement une réalité pour tous et à mettre l'humanité entière à l'abri du besoin* ».

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, la Déclaration du millénaire prescrit « *un système commercial et financier multilatéral ouvert, équitable, fondé sur le droit, prévisible et non discriminatoire* ». Une participation des différents acteurs institutionnels, dont les parlements, est aussi souhaitée.

L'UIP tient depuis longtemps un discours similaire. Ce fut le cas récemment encore à la réunion qu'elle a organisée en coopération avec l'Assemblée nationale thaïlandaise en 2000 à la faveur de la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).

Quel rôle les parlements peuvent-ils jouer dans le commerce international ? Ces douze derniers mois, l'UIP a travaillé étroitement avec des représentants des parlements, des gouvernements et de l'Organisation mondiale du commerce à la préparation d'un premier événement parlementaire destiné à apporter une réponse à cette question.

Il s'agit de la Réunion parlementaire que l'UIP tiendra à Genève les 8 et 9 juin de cette année. Le thème en sera : *Pour un système commercial multilatéral libre, juste et équitable : la dimension parlementaire*

Cet événement rassemblera des parlementaires spécialisés dans les questions commerciales internationales au sein de leur parlement. Elle leur donnera l'occasion d'analyser la mondialisation sous l'angle du commerce et de débattre du rôle — légiférer et contrôler — que les parlements peuvent jouer par rapport à l'OMC, au système commercial multilatéral et aux futures négociations commerciales.

Le comité parlementaire chargé de préparer cette réunion s'est réuni à Genève à la fin de février et en a défini les modalités d'organisation. Il a arrêté l'ordre du jour qui traitera sous l'angle des parlements trois questions fondamentales : la mondialisation et le commerce, le système commercial actuel, et les futures négociations commerciales.

Dans tous les pays, le Parlement et ses membres ont la responsabilité constitutionnelle de représenter le peuple. Il leur incombe d'exprimer les préoccupations de la population et ses aspirations à une vie

meilleure. Ce n'est pas moins vrai sur des questions touchant à la mondialisation et au commerce qui affectent directement la vie des gens partout. La réunion commencera donc par l'examen des préoccupations quotidiennes se rapportant au commerce et du rôle que les parlements peuvent jouer pour y répondre.

La deuxième séance de travail sera axée sur l'un des deux rôles principaux du Parlement et de ses membres, à savoir légiférer. Les échanges commerciaux se font pour l'essentiel dans un système multilatéral fondé sur le droit qui doit trouver une expression dans des lois et règlements nationaux. Les participants pourront échanger des vues sur les grands dossiers commerciaux appelant une action législative, comme l'examen de la mise en oeuvre des Accords de l'Uruguay Round, les négociations en cours dans l'agriculture ou les services, l'entrée de nouveaux membres à l'OMC, le nombre toujours plus grand des procédures de règlement de litiges et la multiplication des négociations et accords commerciaux bilatéraux et régionaux.

La troisième séance de travail portera directement sur la fonction de "contrôle" du Parlement. Le Gouvernement est responsable devant le Parlement qui suit la politique et l'action du Gouvernement et cherche à en infléchir le cours. L'exercice de cette fonction est crucial pour le Parlement et ses membres s'ils veulent pouvoir représenter réellement le peuple, et il prend une importance particulière en ce qui concerne les nouvelles négociations commerciales. Cette séance sera donc l'occasion de débattre du rôle du Parlement dans l'instauration du consensus nécessaire à la promotion d'un commerce libre et juste qui soit *une force positive pour l'humanité tout entière*.

Cette réunion donnera aux parlementaires qui travaillent sur les questions commerciales une occasion exceptionnelle d'échanger des vues et de comparer les expériences avec des collègues d'autres parlements et avec les représentants gouvernementaux chargés des questions commerciales. C'est un exemple éloquent de l'action que l'UIP mène pour donner une dimension parlementaire à la coopération internationale. En effet, cette initiative s'inscrit dans le prolongement de la Conférence des Présidents des parlements nationaux qui a ouvert la voie à une contribution des parlements au travail des institutions multilatérales intergouvernementales. ■

Anders B. Johnsson
Secrétaire général de l'UIP

Coopération technique et assistance aux Parlements



Le Programme d'études et de promotion des institutions représentatives (Reprinst), est un instrument opérationnel par lequel l'UIP entreprend des actions diverses, pour encourager la démocratie. Depuis 1973, ce programme a alloué une partie substantielle de ses ressources au renforcement du pouvoir des parlements. A cet égard, l'Union interparlementaire joue un rôle clé dans la conception, la mise en oeuvre et la coordination de l'assistance aux parlements, avec le soutien financier de plusieurs donateurs. Le partenaire le plus important de l'UIP est le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), agence onusienne qui finance actuellement 70 % des projets d'assistance aux parlements, mis en oeuvre ou supervisés par l'UIP. La Commission européenne, l'Agence norvégienne pour la coopération au développement (NORAD) et l'Agence suédoise de coopération au développement international (SIDA) sont les autres grands donateurs de l'UIP. L'UIP soutien les parlements, et spécialement ceux des démocraties émergentes et des pays en développement, en renforçant leur capacité d'acquiescer, de façon plus efficace, leurs responsabilités constitutionnelles, y compris le contrôle de l'action gouvernementale.

Construction de nouveaux parlements

Timor oriental

L'UIP prépare une mission d'information à Dili pour débattre avec les responsables de l'instance législative provisoire, c'est-à-dire le Conseil national, d'une éventuelle assistance pendant et après les élections législatives prévues en août 2001.

Gambie

L'UIP et le Parlement de la Gambie ont entamé des discussions sur la mise en oeuvre de la seconde phase du projet lancé en 1995. La première phase de ce projet a permis la mise en place des structures et d'équiper le parlement, à la suite de son rétablissement en 1997. La seconde phase a pour but d'aider le Parlement à renforcer ses structures, rationaliser ses méthodes de travail, former le personnel parlementaire et les parlementaires.

Tadjikistan

Après la signature des accords signés en 1999 mettant fin à la guerre civile qui a suivi l'indépendance du pays proclamée en 1992, l'UIP, agissant à la demande des autorités parlementaires et du PNUD, a dispensé des conseils et des services permettant au Parlement de revoir ses règles de procédure. Une assistance lui a également été apportée pour l'impression du règlement intérieur.

Assistance aux parlements qui font face à des situations de conflit ou d'après-guerre

Burundi

Depuis 1998, l'UIP a prolongé son assistance à l'Assemblée nationale pour lui permettre de jouer un rôle clé dans la mise en oeuvre du processus d'Arusha. L'Assemblée nationale est appelée à jouer un grand rôle dans la mise en oeuvre de l'accord de paix signé à Arusha en août 2000. L'assistance de l'UIP comprend la réparation des bâtiments, l'achat d'ordinateurs, photocopieuses et autres moyens techniques. Cinq véhicules ont été mis à la disposition de l'Assemblée nationale pour permettre aux parlementaires de sillonner le pays et d'aller dans leurs circonscriptions pour convaincre les Burundais de consolider la paix. Des séminaires ont également été organisés pour les parlementaires et le personnel parlementaire sur le rôle et le fonctionnement d'un parlement, notamment dans le contexte de la reconstruction du pays. Un soutien a également été apporté au Services de documentation, y compris l'achat de livres pour la bibliothèque et la formation de son personnel.

Rwanda

La reconstruction du d'un Rwanda démocratique, après le génocide qui fait plus d'un million de morts, est l'une des priorités de l'UIP. Dans ce contexte, l'UIP et l'Assemblée nationale

ont signé deux accords concernant des projets d'assistance en faveur de la Commission parlementaire des droits de l'homme et du Forum des femmes parlementaires. Ces projets ont pour but de renforcer le pouvoir de l'Assemblée nationale dans la défense et la promotion des droits de l'homme et de faire en sorte que les femmes rwandaises puissent contribuer efficacement à la rédaction de la nouvelle Constitution.

Formation

Cambodge

Ce projet est destiné aux deux Chambres du Parlement cambodgien et met l'accent sur la formation des parlementaires et du personnel des deux Chambres. Ces activités comprennent également des séminaires, visites d'études à l'étranger pour le personnel. Un soutien consultatif est également prévu pour aider le Parlement à rationaliser ses méthodes de travail et ses procédures.

Guinée équatoriale

Ce projet a été lancé en collaboration avec la Commission européenne et il a pour but de renforcer le pouvoir de la Chambre des Représentants. L'accent est mis sur la formation du personnel du Parlement, afin de lui permettre d'apporter un soutien efficace aux parlementaires dans l'accomplissement de leur mandat. Ce projet compte également définir les activités concernant le renforcement du rôle du Parlement dans le cadre de la Constitution de la Guinée équatoriale.

Gabon

Ce projet d'assistance concerne la formation du personnel de la transcription des procédures des deux Chambres du Parlement (Assemblée nationale et Sénat). L'UIP a conclu un accord avec le Président des deux Chambres pour la formation de 12 personnes. Formation qui sera également prévue pour le personnel des autres services du Parlement.

Information et nouvelles technologies

Kirghizistan

Les activités concernant ce projet ont pour objectif de renforcer la capacité du Parlement dans la rédaction des lois et de contribuer à une meilleure connaissance des parlementaires sur les questions à propos desquelles ils doivent légiférer. A ce propos, des services de consultants ont été fournis par l'intermédiaire d'experts parlementaires. Des efforts ont également été faits pour mettre en place un service documentaire moderne qui permette de tirer profit des technologies dans le domaine de l'information, dont l'Internet. Ce projet comporte également des séminaires d'information pour les parlementaires. Un atelier a eu lieu en novembre 2000 sur le rôle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Cet événement, organisé en coopération avec UNITAR, a également été suivi par des parlementaires du Kazakhstan.

Viet Nam

A travers ce projet, l'UIP a apporté une assistance pour la mise en place d'un réseau informatique pour l'Assemblée nationale et a développé des banques de données à cet effet.

Bonne gouvernance

Yémen

Le soutien de l'UIP au Parlement du Yémen est prévu dans le Programme pour la réforme institutionnelle et la gouvernance pour le Yémen, financé par le PNUD. L'accord, signé par l'UIP et le parlement du Yémen, prévoit, entre autres prestations, des services consultatifs de la part de l'UIP sur des questions d'ordre constitutionnel, notamment pour les relations entre l'Exécutif et le Législatif, ainsi que l'organisation de séminaires pour les parlementaires et le personnel du Parlement sur le rôle et les méthodes de travail du Parlement, et l'amélioration des connaissances en langue anglaise des parlementaires et du personnel du Parlement.

LES FEMMES AU PARLEMENT

DES ACTEURS POLITIQUES INCONTOURNABLES

En ce début de troisième millénaire, les femmes s'imposent comme des acteurs politiques incontournables. L'Union interparlementaire (UIP) constate en effet que les résultats de la quarantaine d'élections qui ont eu lieu en l'an 2000 démontrent que la présence de femmes dans les parlements augmente régulièrement, et ce dans toutes les régions du monde. Mais malgré cette évolution positive, le pourcentage de femmes parlementaires reste globalement inférieur à 15%. En ce début d'année 2001, la moyenne des femmes présentes dans les parlements du monde est de 14,2% à la Chambre basse et de 13,2% au Sénat. Leur présence dans les deux chambres confondues est de 14,1%.

Les graphiques préparés par l'UIP montrent qu'en 2000 l'augmentation de la proportion des femmes dans les parlements nationaux a été plus importante dans les pays du tiers monde (+ 10% au Pérou, + 9,9% au Tadjikistan, + 9,1% en Dominique, + 5,8% en Tanzanie) que dans certains pays occidentaux (+ 0% au Canada, + 0,7% aux Etats-Unis). La Croatie arrive en tête du classement, toutes régions confondues, avec une avancée de 12,7%. Parmi les autres pays européens, l'Espagne figure en bonne place avec une augmentation de 6,7%, couplée avec l'élection d'une femme à la présidence de chacune des deux chambres des Cortes Generales : une véritable « première » en Europe et pour l'ensemble des pays occidentaux.

Au 1er janvier 2001, dans 20 pays, 25 chambres de parlements nationaux sur les 243 chambres existant dans 179 Etats (64 Etats ont un parlement bicaméral) étaient présidées par une femme. Outre l'Espagne, quatre pays en développement, Antigua et Barbuda, Afrique du Sud, Belize, Jamaïque ont leurs deux Chambres présidées par une femme. S'agissant des assemblées parlementaires régionales, deux d'entre elles sont dirigées par une femme, le Parlement européen et le Parlement Latino-américain.

En revanche, on note un recul des femmes dans certains pays comme El Salvador et le Zimbabwe où elles semblaient avoir acquis une position relativement solide.

Avec une moyenne de 38,8% de femmes parlementaires, les pays nordiques progressent résolument vers la parité dans les assemblées. En contraste, les assemblées législatives des pays arabes restent encore résolument dominées par les hommes (à peine 3,9% de femmes en moyenne). Les autres régions comptent entre 12,1% (Afrique subsaharienne) et 15,3% (Amériques) et la présence des femmes y a nettement évolué : quelque 3 points en cinq ans dans tous les cas.

Pour satisfaisante qu'elle soit, cette tendance est loin de satisfaire aux critères de la démocratie telle qu'entendue par l'UIP. Dans sa Déclaration sur la démocratie (adoptée en 1997), l'UIP - dont le Conseil est aussi présidé par une femme, Mme Najma A. Heptulla, Vice-Présidente du Conseil des Etats de l'Inde - estime qu'« *Il ne s'aurait y avoir de démocratie sans un véritable partenariat entre hommes et femmes dans la conduite des affaires publiques où hommes et femmes agissent dans l'égalité et la complémentarité, en s'enrichissant mutuellement de leurs différences* »...

Calendrier des prochaines élections législatives

Pérou : 09 avril 2001	Italie : 13 mai 2001
Sénégal : 29 avril 2001	Chypre : 27 mai 2001
Philippines : 11 mai 2001	Bangladesh : 12 juin 2001

Les résultats des élections se trouvent sur le site Web de l'UIP <http://www.ipu.org>.
Banques de données Parline et Les Femmes dans les Parlements.

Évolution parlementaire

Bahrain

Les 14 et 15 février 2001, lors d'un référendum — le premier depuis l'indépendance de la Grande-Bretagne en 1971 — les électeurs, à une majorité écrasante (98,4 %) ont approuvé la Charte d'Action nationale. Cette charte stipule les changements constitutionnels et les réformes économiques et sociales et prévoit un parlement partiellement élu, une monarchie constitutionnelle et un pouvoir judiciaire indépendant. D'autres réformes significatives incluent le droit de vote pour tous les citoyens, hommes et femmes, de plus de 21 ans, le droit pour les femmes d'être candidates et l'établissement d'un organe pour enquêter sur les plaintes publiques. La nouvelle Charte établit également que tous les citoyens sont égaux sans distinction de religion, de classe ou de sexe.

Le référendum a été le point culminant du processus de libéralisation que l'Emir, Sheikh Hamad bin Issa-Khallifa, a lancé après son arrivée au pouvoir en 1999, à la mort de son père. La nouvelle Charte devrait entrer en vigueur d'ici 2004.

Bulgarie

Le 21 mars 2001, le Parlement a tenu compte en partie d'un veto du Président Petar Stoyanov en modifiant la loi sur les partis politiques qui venait d'être adoptée. Les législateurs ont ainsi supprimé de ce texte une disposition qui, autrement, aurait exigé des partis ayant obtenu moins de 1 pour cent aux élections de 1997 qu'ils se réinscrivent et prouvent qu'ils ont au moins 500 membres. M. Stoyanov avait renvoyé la loi au Parlement pour réexamen, au motif qu'elle portait atteinte au pluralisme politique. Les législateurs ont néanmoins désavoué le Président quant à son autre objection concernant les dons anonymes qu'autorise la loi. Ils ont limité tout don anonyme à 25 pour cent de la subvention que reçoivent les partis de l'Etat. Cette subvention est proportionnelle au score obtenu par chaque parti aux dernières élections.

Comores

En février 2001, un accord d'union signé par les dirigeants politiques des trois îles, Grande Comores, Mohéli et Anjouan, ont formellement rétabli les Comores en tant qu'unité fédérée, après trois ans de conflit. En 1997, les îles d'Anjouan et Mohéli déclaraient leur indépendance des Comores et une tentative ultérieure du gouvernement de rétablir le contrôle sur les îles rebelles par la force a échoué.

Par ce nouvel accord, les îles adopteront une nouvelle constitution qui sera soumise à référendum d'ici la fin du mois de juin 2001. Le dirigeant de la Grande Comores, le Colonel Azali Assoumani dirigera l'administration de transition chargée de surveiller l'établissement d'une commission électorale. Le régime actuel à Mohéli et Anjouan restera en place jusqu'au référendum.

Croatie

A la suite d'une protestation des députés de la Communauté démocratique de Croatie (HDZ) en date du 14 mars 2001, la

Chambre des Représentants a approuvé plusieurs propositions d'amendements constitutionnels, dont l'une visant à supprimer la Chambre des Comtés. La HDZ, pour sa part, a demandé que cette dernière proposition fût soumise aussi pour examen à la Chambre des Comtés où elle est majoritaire.

Fidji

Le 1er mars 2001, la Cour d'appel a déclaré illégal le gouvernement intérimaire du Premier Ministre Laisenia Qarase. M. Qarase avait pris le pouvoir l'année dernière après le coup d'Etat manqué lors duquel M. Georges Speight, homme d'affaire fidjien, avait pris en otage le premier Premier Ministre d'origine indienne et plusieurs membres du parlement.

Haiti

Le 3 mars 2001, le Président Jean-Bertrand Aristide a nommé un nouveau Conseil électoral. L'autorité électorale précédente était accusée d'avoir manipulé les élections en faveur du parti de M. Aristide, la Famille Lavalas. Le Président Aristide a déclaré que le nouveau Conseil électoral organiserait un nouveau scrutin pour les dix sièges au Sénat gagnés par les candidats de son parti, mais n'a pas donné de date. Le principal parti d'opposition a boycotté l'élection présidentielle en novembre 2000, invoquant le fait que l'élection de mai 2000 avait été manipulée pour permettre la victoire de dix sièges de sénateurs aux candidats du Lavalas. Le nouveau Conseil électoral, composé de neuf membres compte deux partisans d'Aristide et aucun membre de l'alliance des quinze partis d'opposition.

Israël

Le 7 mars 2001, la Knesset a adopté une nouvelle version de la Loi fondamentale sur le Gouvernement, par un vote de 72 contre 37, avec trois abstentions. La nouvelle loi définit les modalités de l'élection du Premier Ministre et restaure le système qui a prévalu en Israël jusqu'aux élections de 1996, où les électeurs donnaient leur voix à un parti et les sièges à la Knesset étaient répartis proportionnellement au nombre de votes. La loi précédente avait été largement critiquée à cause de l'instabilité des deux derniers gouvernements israéliens.

La nouvelle loi stipule également qu'une motion de censure nécessitera au moins 61 votes à la Knesset (sur un total de 120) pour être approuvée, au lieu de la majorité simple actuelle. De plus, pour remplacer un gouvernement, l'opposition devra présenter un gouvernement d'alternance et prouver qu'il dispose de la majorité des 61 sièges requis pour obtenir la confiance.

Lesotho

Les élections prévues pour mai 2001 ont été reportées au début de l'année 2002. Ce report est dû au désaccord

entre les deux chambres du parlement concernant le nombre de membres à l'Assemblée nationale. Alors que cette Chambre souhaite une composition de 80 candidats élus à majorité simple et 40 élus à la proportionnelle, le Sénat préfère une composition de 80-50. Le désaccord a pris fin lorsque le Sénat a accepté que l'Assemblée nationale soit composée de 120 membres.

Sierre Leone

Le Parlement a approuvé, par un vote unanime, une motion de report des élections présidentielle et législatives pour six mois. Selon la Constitution, le mandat du Président Amal Tejan Kabbah's doit prendre fin le 28 mars 2001, tandis que la session du parlement doit se terminer le 1er avril 2001. Le Président Kabbah a demandé au parlement d'examiner l'extension de ce délai maximum autorisé par la Constitution, sur recommandation de la Commission électorale nationale, à cause de la guerre civile et du fait que les rebelles continuent de contrôler une large partie du territoire, ce qui rend impossible la tenue d'un nouveau scrutin. Le report a également été motivé par le fait que le gouvernement était incapable de trouver les fonds pour la tenue de ces élections.

Singapour

Le 15 février 2001, la Loi sur les dons aux partis politiques est entrée en vigueur. Elle interdit aux étrangers de s'ingérer dans la politique intérieure, à travers des dons aux associations politiques et aux candidats aux élections présidentielles et parlementaires. Les partis politiques et leurs candidats ont l'interdiction d'accepter des dons provenant de personnes ou de groupes qui ne sont pas des donateurs autorisés et les dons anonymes sont limités. Les donateurs autorisés sont définis comme étant des citoyens de Singapour, âgés de 21 ans révolus, ainsi que des compagnies contrôlées par Singapour qui font du commerce, totalement ou en partie avec Singapour. L'Acte qui est entré en vigueur impose également l'obligation, pour les donateurs, de déclarer, toutes les années où ils ont effectués des dons de 10,000 dollars ou plus à une association politique.

Tchad

En février 2001, le Parlement a approuvé, par 92 voix pour et 28 absentions, une loi qui reporte les élections générales d'une année et qui prolonge le mandat du Parlement pour la même période jusqu'en avril 2002. Le Mouvement de salut public au pouvoir a justifié le vote sur la base d'un manque de fonds disponibles pour les élections législatives pendant l'année en cours. L'élection présidentielle doit avoir lieu le 20 mai et le 1er juin 2001.

Yémen

Le 20 février 2001, 73 % des électeurs yéménites ont approuvé un amendement constitutionnel liant les mandats du Président et des membres du Parlement de six à sept ans et de quatre à six ans respectivement. L'amendement établit également une seconde chambre du Parlement, le Conseil, qui doit être nommé par le Président.

Brèves - Brèves - Brèves - Brèves

LE PRESIDENT FIDEL CASTRO A OUVERT LA 105^e CONFERENCE DE L'UIP

L'invitation du Parlement cubain, l'Union interparlementaire (UIP) a tenu sa 105^{ème} Conférence interparlementaire et réunions connexes, du 1er au 7 avril 2001, au Palais des Congrès de La Havane. La Cérémonie inaugurale a eu lieu le dimanche 7 avril en présence du Président du Conseil de l'Etat et du Conseil des ministres de la République de Cuba, M. Fidel Castro Ruz, de la Présidente du Conseil de l'UIP, Mme Najma Heptulla, et du Président de l'Assemblée nationale du pouvoir populaire, M. Ricardo Alarcon.

Les représentants des 141 parlements affiliés à l'UIP et des cinq assemblées parlementaires associées se sont penchés plus particulièrement sur le « Respect des principes du droit international dans l'intérêt de la paix et de la sécurité à l'échelle mondiale », ainsi que sur « L'éducation et la culture en tant que facteurs indispensables à une participation accrue des hommes et des femmes à la vie politique, ainsi qu'au développement des peuples ».

La 105^{ème} Conférence a permis également aux délégations présentes de tenir des réunions bilatérales et d'examiner des conflits dans plusieurs parties du monde, notamment au Moyen-Orient, à Chypre et dans la région des Grands Lacs en Afrique.

LE COMITE DU DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'UIP SOUTIENT LE DROIT A L'ALIMENTATION

Le Comité du développement durable de l'UIP a tenu sa session annuelle du 12 au 14 mars 2001, au Siège de l'UIP à Genève. Créé en 1995, le Comité a élu M. Paul Günter (Suisse) à sa présidence. Le Comité a examiné, entre autres sujets, la sécurité alimentaire et le droit à l'alimentation.

Le Comité a entendu les présentations de l'Ambassadeur Manfredo Incisa di Camerana, Conseiller spécial du Directeur général de la FAO, et de M. Jean Ziegler (Suisse), Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation de la Commission des droits de l'homme de l'ONU.

Le Rapporteur spécial de l'ONU souhaite la collaboration de l'UIP et, à travers elle, celle des parlements nationaux. Le Comité estime que des exemplaires du rapport de M. Ziegler devraient être mis à la disposition des parlements nationaux. Le Comité a également proposé que le Rapporteur spécial soit invité aux réunions de Ouagadougou, en septembre 2001, pour discuter des questions de législation nationale concernant le droit à l'alimentation, lors d'un dialogue avec les parlementaires présents à cette session.

Une page d'Histoire

Frédéric Passy (France)

Cofondateur de l'Union interparlementaire
avec William Randal Cremer (Royaume-Uni)

Prix Nobel de la paix en 1901 avec le fondateur de la Croix-Rouge internationale, Henri Dunant (Suisse)

« Un pacifiste avant son temps »

Frédéric Passy (20 mai 1822-12 juin 1912), né à Paris, y vécut jusqu'à sa mort à l'âge de 90 ans. La tradition de service public était solidement ancrée dans sa famille. Son oncle, Hippolyte Passy (1793-1880), fut ministre de Louis Philippe et de Louis Napoléon. Juriste de formation, Frédéric Passy entra dans la fonction publique à l'âge de 22 ans comme comptable au Conseil d'Etat qu'il quitta après trois années de service pour se consacrer à l'étude systématique de l'économie. Il se fit connaître en qualité de théoricien de l'économie en 1857 avec son *Mélanges économiques*, recueil d'essais publiés au cours de ses travaux de recherche et il se forgera une réputation universitaire grâce à la série de conférences qu'il donna en 1860-1861 à l'Université de Montpellier et qu'il publia ensuite en deux volumes sous le titre de *Leçons d'économie politique...* Passy donna des conférences sur l'économie dans la quasi-totalité des grandes villes et universités françaises et publia une série d'écrits, dont quelques-uns des plus importants sont *Les Machines et leur influence sur le développement de l'humanité* (1866), *Malthus et sa doctrine* (1868), *l'Histoire du travail* (1873). Sa passion pour l'éducation s'exprima dans *De la propriété intellectuelle* (1859) et *La démocratie et l'instruction* (1864). Pour ces contributions, parmi d'autres, il fut élu en 1877 à l'Académie des sciences morales et politiques, branche de l'Institut.

Pour autant, Passy n'était pas un universitaire dans une tour d'ivoire mais plutôt un homme d'action. En 1867, fort de l'autorité acquise dans sa campagne pour prévenir une guerre entre la France et la Prusse sur la question du Luxembourg, il fonda la "Ligue internationale et permanente de la paix". Lorsque cette ligue fut balayée par la guerre franco-prussienne de 1870-1871, il la réorganisa sous le titre de "Société française des amis de la paix" qui donna naissance à son tour à la "Société française pour l'arbitrage entre nations" à vocation plus spécifique, créée en 1889.

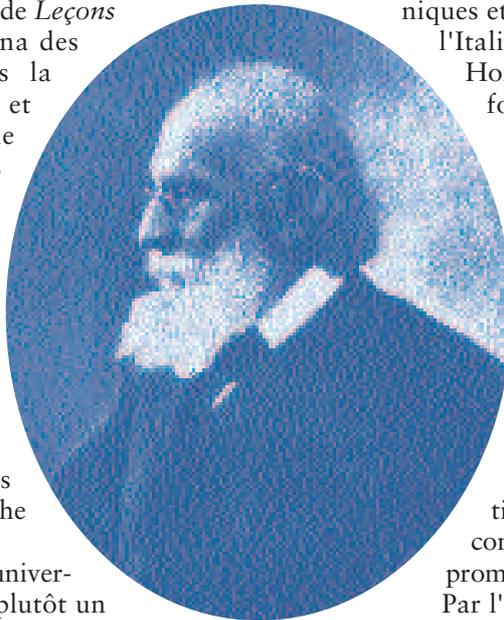
Passy poursuivit aussi son combat dans l'arène politique. Il fut élu à la Chambre des Députés en 1881, puis réélu en 1885 mais battu en 1889. A la Chambre, il fit voter des lois en faveur des travailleurs, notamment une loi sur les accidents du travail, combattit la politique coloniale du gouvernement, élabora un projet de désarmement et déposa

une proposition de résolution plaidant pour l'arbitrage des conflits internationaux.

Son action parlementaire en faveur de l'arbitrage fut encouragée par le succès de Randal Cremer qui fit voter au Parlement britannique une résolution stipulant que l'Angleterre et les Etats-Unis d'Amérique devaient recourir à l'arbitrage pour tout conflit les opposant qui ne pouvait être réglé par la voie diplomatique normale. En 1888, Cramer conduisit une délégation de neuf parlementaires britanniques qui rencontra à Paris une délégation de 24 députés français dirigée par Passy pour discuter de l'arbitrage et jeter les bases d'une organisation ayant pour mission d'en promouvoir la généralisation. L'année suivante, 56 parlementaires français, 28 parlementaires britanniques et des représentants des Parlements de l'Italie, de l'Espagne, du Danemark, de la Hongrie, de la Belgique et des Etats-Unis fondèrent l'Union interparlementaire, dotée d'une présidence de trois membres, dont Passy. L'Union créa alors un bureau devant servir de lieu d'échange intellectuel et encouragea la formation de groupes parlementaires nationaux soucieux d'appuyer les lois en faveur de la paix, notamment par voie d'arbitrage.

Ainsi la pensée et l'action de Passy se rejoignaient. La paix internationale était l'objectif, l'arbitrage des conflits sur la scène politique internationale, le moyen, les entités nationales constituant l'Union interparlementaire, les promoteurs, et le peuple, la base souveraine. Par l'action remarquable qu'il conduisit un demi-siècle durant au sein du mouvement pacifiste, Passy devint l'"apôtre de la paix". Ecrivain intarissable et enjoué, son *Pour la paix* (1909), qu'il publia à l'âge de 87 ans, est un récit personnel - et non une autobiographie, genre qu'il n'aimait pas, - de son action en faveur de la paix internationale, qui met en exergue la fondation de la Ligue, la période décisive où l'Union interparlementaire fut créée, le mouvement des conférences de paix et l'utilité de la Conférence de La Haye. ■

Extrait de : *Paix 1901-1925 - Conférence des Prix Nobel*.
Édité par Frédérick W. Haberman (Professeur, Techniques de la Communication, Université de Wisconsin-Madison, États-Unis).
Publié pour la Fondation Nobel par Elsevier Publishing Company.



Vous avez dit démocratie ?

Dixit

La démocratie est à la fois un idéal à poursuivre et un mode de gouvernement à appliquer selon des modalités traduisant la diversité des expériences et des particularités culturelles, sans déroger aux principes, normes et règles internationalement reconnus. Elle est donc un état, ou une condition, sans cesse perfectionné et toujours perfectible dont l'évolution dépend de divers facteurs, politiques, sociaux, économiques et culturel... Elle est aussi le seul système politique apte à se corriger lui-même.

UIP, *Déclaration universelle sur la démocratie*

La démocratie, d'après l'idée que je m'en fais, devrait assurer au plus faible les mêmes opportunités qu'au plus fort. Seule la non-violence peut aboutir à ce but.

Gandhi, texte cité dans *Tous les Hommes sont Frères*

De même que je ne voudrais pas être un esclave, je ne voudrais pas être un maître. Telle est ma conception de la démocratie. Tout ce qui en diffère, et la différence est d'autant plus grande, n'est point la démocratie.

A. Lincoln, *Lettres**

La pire des démocraties est de beaucoup préférable à la meilleure des dictatures.

Ruy Barbosa, *Lettres**

En général, à part de scandaleuses exceptions, la démocratie a donné au travailleur ordinaire plus de dignité qu'il n'en a jamais eue.

Sinclair Lewis, *Cela ne peut arriver ici**

La démocratie est une forme politique du capitalisme dans le même sens que l'âme est la forme du corps selon Aristote, ou son idée, selon Spinoza.

Georges Bernanos, *Lettre aux Anglais***

Si la liberté pouvait conduire elle-même ses affaires, ce serait la démocratie.

John dos Passos, *Bilan d'une Nation***

Dans la démocratie, la liberté doit être supposée, car il est généralement admis qu'aucun homme n'est libre sous quelque forme de gouvernement que ce soit.

Aristote, *La Politique* (Lib. VI, Cap. ii. 350 av. J.C.)***

* *Le Dictionnaire des Citations du Monde Entier*

** *Le Petit Philosophe de Poche*

*** Extrait de *Démocratie : Principes et Réalisations*, Union interparlementaire, 1998.

QUELQUES PUBLICATIONS DE L'UIP

Déclaration universelle sur la démocratie (1997)

Démocratie : Principes et Réalisation (1998)

Déclaration sur les critères pour des élections libres et régulières (1994)

Elections libres et régulières - droit international et pratique, G.S. Goodwin-Gill (1994)

Codes de conduite pour les élections, G.S. Goodwin-Gill (1998)

La Conférence des Présidents des parlements nationaux (à paraître en avril 2001)

Le mandat parlementaire (2000)

La présidence des assemblées parlementaires nationales, G. Bergougnous (1997)

Séminaire sur les parlements et le processus budgétaire, Nairobi, Kenya (2001)

Parlementaires : moins de 15 % de femmes

Genève (Reuters). Les femmes ont gagné du terrain dans les instances législatives de par le monde mais elles constituent moins de 15 % des parlementaires, selon une organisation parlementaire mondiale. Dans son rapport annuel, l'Union interparlementaire déclare que les femmes représentent 14 % des membres des chambres basses des Parlements et 13 % dans les sénats. Les femmes sont plus fortement représentées dans les pays nordiques : Norvège, Suède, Danemark, Finlande et Islande, où elles occupent 39 % des sièges. (Les femmes occupent 21 % de sièges à la Chambre des Communes du Canada).

Globe and Mail (Canada)

L'UIP et l'OMC

L'Union interparlementaire, basée à Genève, organisation multilatérale représentant 140 parlements, a ouvert la voie à ce qui sera le premier dialogue entre parlementaires au niveau mondial et l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Il s'agit d'un pas qui pourrait mener éventuellement à la participation des parlementaires dans les négociations sur le commerce. Jusqu'à présent, les parlementaires entrent en jeu seulement lorsqu'il s'agit de ratifier les accords multilatéraux. Pour resserrer le fossé entre les considérations finales du Législatif et le processus complexe de négociations commerciales, la Présidente [du Conseil] de l'UIP, Mme Najma Heptulla, a pris la tête d'une campagne pour une participation accrue des parlementaires aux activités de l'OMC.

Washington Trade Daily (Etats-Unis d'Amérique)

La mission de l'UIP à Cuba

Le parlementaire Ivan Pilip et l'ancien leader étudiant Jan Bubenik ont été libérés quelques heures après avoir signé un document dans lequel ils ont reconnu avoir violé les lois cubaines, selon le Président du Comité des droits de l'homme de l'Union interparlementaire, Juan Pablo Letelier. Les deux hommes, qui ont dû faire amende honorable devant un groupe de diplomates étrangers réunis par le ministre cubain des Affaires étrangères, Felipe Pérez Roque, se sont engouffrés dans une voiture et ont rapidement quitté le ministère, en compagnie de M. Letelier et du Secrétaire général de l'Union interparlementaire, Anders Johnsson.

Associated Press (AP)

6 février 2001

... Les deux hommes ont été libérés après avoir été conduits au Ministère des Affaires étrangères, où ils ont signé une déclaration expliquant qu'ils avaient involontairement violé les lois cubaines lorsqu'ils ont rencontré des dissidents ici en janvier, ont déclaré à CNN des sources ayant participé à l'accord.

En plus d'avoir fait des excuses au peuple cubain, ils ont reconnu avoir reçu de l'argent de Freedom House, une organisation non gouvernementale [basée] aux Etats-Unis qui reçoit des fonds du Gouvernement américain pour soutenir le mouvement de dissidence à Cuba.

Agissant en tant qu'intermédiaire pour le Gouvernement tchèque, Anders Johnsson, Secrétaire général de l'Union interparlementaire et Juan Pablo Letelier, Président du Comité des droits de l'homme [des parlementaires], ont négocié la libération des deux Tchèques, après avoir rencontré des officiels cubains.

CNN.com

6 février 2001

Le député socialiste Juan Pablo Letelier a réussi, en sa qualité de Président du Comité des droits de l'homme de l'Union interparlementaire, à résoudre le grave conflit diplomatique entre Cuba et la République tchèque. Grâce aux démarches du parlementaire dans l'île, le Gouvernement cubain a libéré les deux citoyens tchèques, - l'un d'eux étant député - détenus depuis plusieurs jours, accusés d'atteinte à la sécurité par les autorités cubaines.

Le ministre des Affaires étrangères (S), Heraldo Muñoz, a téléphoné à Letelier, au nom du Président Ricardo Lagos, pour le féliciter de son travail "qui a permis de résoudre une situation diplomatique tendue dans laquelle étaient impliqués deux pays amis du Chili", a-t-il déclaré.

La Tercera (Chile)

7 février 2001

VISITEZ NOTRE SITE :

WWW.IPU.ORG

Contacts :

Service de l'Information de l'UIP

*Union Interparlementaire
Place du Petit-Saconnex
C.P. 438*

*1211 Genève 19 — Suisse
Tél. (0041.22) 919.41.16./27/61*

Fax (0041.22) 919.41.60/97

*Courrier électronique :
postbox@mail.ipu.org*

Bureau de liaison de l'UIP avec l'ONU

*821, United Nations Plaza,
9th Floor*

New York, N.Y. 10017

Etats-Unis d'Amérique

Tel. (001) 212.557.58.80

Fax (001) 212.557.39.54

*Courrier électronique :
ny-office@mail.ipu.org*

Le Monde des Parlements,
revue trimestrielle, est une
publication officielle de
l'Union interparlementaire

Rédactrice en chef :

Luisa Ballin

Avec la collaboration de :

Moussa Ba

Catherine Blondelle

Isabelle Decarroux

Martin Chungong

James Jennings

Danielle Kordon

David Neal

Rosario Pardo

Alain Valtat

Site web :

Serguei Tchelnokov

Imprimé à Sadag SA - France

© IPU